



Madame l'Inspectrice d'Académie, Mesdames et Messieurs les membres de la CAPD.

Nous nous réunissons cet après midi dans un contexte de précipitation rarement atteint. Le décalage des opérations de carte scolaire au mois d'avril imposé par les politiques apeurés à l'idée d'assumer leurs choix budgétaires devant la communauté scolaire, nous amène à tenir cette CAPD aussi tardivement que l'année dernière, c'est dommage cela engendre des difficultés d'organisation pour nos collègues et leurs écoles d'affectation.

Le point fondamental de cette CAPD est la mobilité : intra départementale avec la deuxième phase de mouvement et inter départementale avec l'examen des demandes d'ineat et d'exeat.

Sur le premier point après un mouvement principal qui a laissé 180 collègues sans affectation et pour lequel nous sommes encore en désaccord sur le respect des règles concernant les postes spécialisés, nous avons une seconde phase qui va laisser 1/3 des collègues qui y participent à nouveau sans affectation. Ils devront attendre le 11 juillet pour connaître leur affectation ; bien trop tard pour pouvoir organiser leur rentrée scolaire 2014 autrement que dans la précipitation.

Pour ce qui est du deuxième point : il s'agit de permettre dans bien des cas, à nos collègues de leur permettre de retrouver des équilibres familiaux en se rapprochant de leur conjoint ou quelquefois en s'éloignant après des accidents de la vie. Le peu de succès des permutations informatisées a engendré une forte tension sur les demandes d'entrées dans notre département. Il aurait été utile de notre point de vue qu'un groupe de travail sur ce sujet soit organisé pour préparer cette partie de la CAPD. Nous souhaitons vivement qu'un nombre important de situations trouvent aujourd'hui une issue favorable.

Il faut que vous sachiez Madame l'Inspectrice d'Académie que beaucoup de nos collègues sont en cette fin d'année en situation de souffrance. En témoignent le nombres de conflits qui éclatent à l'intérieur des écoles entre collègues sur des répartitions d'effectifs, de sensations de harcèlement horizontal et vertical. A cela s'ajoute le surcroît de travail et quelquefois les conflits avec les partenaires générés par la mise en place dans la plus grande précipitation de la réforme des rythmes scolaires, précipitation en aucun cas imputable à nos collègues ! Et l'on peut ajouter, pour nombre de collègues l'incertitude sur la mise en place de leur temps partiel tant par rapport à l'autorisation que par rapport aux quotités réelles avec des rythmes scolaires qui imposent à certaines des réductions de salaires.

Notre syndicat, mène actuellement une campagne auprès du ministère pour que cesse toutes les restrictions d'accès au temps partiel qui touchent particulièrement les femmes. Nous engageons nos collègues du département à s'y associer pour que ce droit nous soit reconnu à égalité avec l'ensemble des fonctionnaires!

Les délégués des personnels SNUipp-FSU 24